



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## produits pétroliers

Question écrite n° 54324

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la variation des prix du pétrole. La conjonction de la récente baisse des cours du baril (de 55 à 43 dollars en moins d'un mois) et de celle de la monnaie américaine face à l'euro a fait baisser le prix des carburants de près de 20 %. Or, les groupes pétroliers français n'ont répercuté cette baisse qu'à hauteur de 5 % en moyenne dans le même temps. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures significatives auprès de ces groupes pétroliers afin que la répercussion des variations du prix du baril soit faite aussi bien à la hausse qu'à la baisse pour les usagers.

### Texte de la réponse

Les prix des carburants et des combustibles sont fonction des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur les marchés internationaux, mais également de la parité euro/dollar, puisque les transactions pétrolières s'effectuent en dollars. Depuis le pic atteint au cours du mois d'octobre, les prix du baril de Brent, brut de référence pour l'Europe, ont baissé d'environ 14 %, passant de 51 dollars par baril à 44 dollars par baril actuellement, tandis que l'euro s'est apprécié de 4,3 %. Dans le même temps, les prix moyens hors toutes taxes en France ont diminué de 14,1 % pour l'eurosuper et de 21,3 % pour le gazole. La baisse des cours du pétrole brut a donc bien été répercuté par les compagnies pétrolières. Cette baisse s'avère toutefois moins sensible pour le prix à la pompe payé par le consommateur, en raison de l'effet amortisseur des taxes qui s'appliquent sur les produits pétroliers. Ainsi, entre les relevés effectués les 22 octobre 2004 et 7 janvier 2005, les prix à la pompe des carburants ont baissé de 7,8 % pour l'eurosuper et de 7,0 % pour le gazole. Par les relevés hebdomadaires de prix qu'elle effectue, la direction des ressources énergétiques et minérales vérifie que les conditions de libre concurrence s'opèrent effectivement et que les prix à la consommation suivent bien les évolutions des cotations internationales de produits raffinés dans le cadre d'un marché libéralisé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54324

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 2004, page 10361

**Réponse publiée le :** 15 février 2005, page 1669